



Réf : 14/25/A.T.I/i.i.a

DECISION DE RECRUTEMENT

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

- *Vu le Dahir n° 1-04-257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005) portant promulgation de la loi N°77-03 relative à la communication audiovisuelle telle que modifiée et complétée ;*
- *Vu l'acte de nomination par le Conseil d'Administration de la SNRT en date du 04 Mai 2005 du Président Directeur Général de la SNRT ainsi que les pouvoirs qui lui sont conférés ;*
- *Vu les dispositions du statut particulier du personnel de la SNRT approuvé par le Conseil d'Administration le 09 janvier 2006, tel que modifié et complété ;*
- *Vu la procédure de recrutement, intégration et validation de la période d'essai de la SNRT (Réf : GRH-REC-01), entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2021.*

DECIDE

Article 1 : Objet

L'opération n° 14/25/A.T.I est lancée pour le recrutement de **quatre (04) Ingénieurs en Intelligence Artificielle** ayant les conditions requises suivantes :

Poste	Nombre	Formation /Diplôme	Niveau d'études	Branche/Filière/Option /Spécialité
Ingénieur en Intelligence Artificielle	04 postes	Titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'état	BAC+5	<ul style="list-style-type: none"> - Intelligence Artificielle - Machine Learning - Data Science - Big DATA - Informatique Décisionnelle (BI)

Article 2 : Principales missions

L'Ingénieur en Intelligence Artificielle doit Contribuer à la conception, au développement et au déploiement de l'intelligence artificielle à travers l'ensemble des activités et services de la SNRT, en mettant en production des solutions IA innovantes au service des différents métiers de l'entreprise.

Les principales missions de l'ingénieur en Intelligence Artificielle sont :

- Concevoir, développer et déployer des solutions IA au service des métiers de la SNRT
- Implémenter des modèles de machine learning et deep learning en production
- Prototyper des PoCs IA en s'appuyant sur des modèles open source ou des APIs
- Développer des APIs et services pour intégrer l'IA dans les applications métiers
- Développer des solutions de traitement du langage naturel (NLP)
- Implémenter des systèmes de vision par ordinateur
- Créer des algorithmes de recommandation et d'analyse de données
- Déployer des solutions d'IA générative
- Mettre en place des pipelines CI/CD pour les modèles IA
- Assurer le monitoring, la maintenance et l'optimisation des modèles en production
- Travailler avec les équipes métiers pour identifier et comprendre les besoins
- Traduire les exigences métier en solutions IA concrètes
- Rédiger la documentation technique des projets
- Conduire une veille technologique active sur les avancées en IA
- Garantir la sécurité, la confidentialité et la conformité des données et des modèles IA
- Assurer un reporting efficace auprès de sa hiérarchie.

Article 3 : Compétences requises

L'Ingénieur en Intelligence Artificielle doit être doté des compétences suivantes :

❖ Techniques :

- Maîtrise avancée de Python (développement, refactoring, bonnes pratiques) ;
- Expérience confirmée en Machine Learning : PyTorch ou TensorFlow, scikit-learn ;
- MLOps/DevOps : Docker, Kubernetes, Git, CI/CD ;
- Développement d'APIs REST ;
- Infrastructure Cloud : AWS, Azure ou GCP ;
- Bases de données : SQL, NoSQL ;
- Expérience avec les LLM et l'IA générative ;
- Maîtrise du NLP (traitement du langage naturel) ;
- Computer Vision et traitement d'images ;
- Outils MLOps : MLflow, Kubeflow, DVC ;
- Connaissance des infrastructures GPU ;
- Familiarité avec les méthodologies agiles.

❖ Comportementales :

- Curiosité intellectuelle et passion pour l'innovation technologique ;
- Esprit analytique et capacité de résolution de problèmes complexes ;
- Communication efficace pour vulgariser des concepts techniques ;
- Autonomie et capacité d'auto-formation continue ;
- Agilité et adaptation au changement.

Article 4 : Affectation et type de contrat

Déc/Pré/003/2026

- Contrat à durée indéterminée.
- Les postes sont basés à Rabat.

Article 5 : Organisation du concours

- La sélection des candidats se fera sur la base d'un test oral et d'un test pratique.
- La note finale est calculée sur la base de la pondération suivante :

$$\text{Note Finale} = \text{Note du test Pratique} * 0,4 + \text{Note du test oral} * 0,6$$

L'organisation des tests est déclinée comme suit :

TEST	SUJET	Barème	Langue	Durée de Test
TEST ORAL	1) Présentation du parcours académique et professionnel 2) Présentation des compétences professionnelles et aptitudes personnelles pour le poste à pourvoir	Note/20	Français/anglais	20 minutes
TEST PRATIQUE	- Mise en situation	Note/20	Français/anglais	2H

Article 6 : Conditions du concours

Le candidat doit avoir la nationalité marocaine.

Le candidat doit être âgé de **45 ans** au plus à la date de recrutement.

Le candidat doit s'inscrire sur la plateforme de recrutement de la SNRT <http://e-recrutement.snrt.ma> et y uploader les éléments suivants :

- Un (1) Curriculum vitae (CV) récent.
- Une (1) copie de chaque document (diplôme, permis, ...) exigé dans l'article 1 (en un seul fichier).
- Une (1) copie de la CIN.
- Une (1) copie de chaque attestation d'expérience si exigée dans l'article 1 (en un seul fichier).

Tout dossier incomplet est systématiquement écarté.

Les candidats qui seront convoqués à l'oral devront se munir de leurs dossiers physiques contenant toutes les pièces uploadées (certifiées conformes sauf CV).

Le dernier délai pour soumettre le dossier de candidature sur la plateforme de recrutement de la SNRT est le 19 JAN. 2026.

La liste des candidats retenus pour passer les tests est publiée sur le site emploi-public.ma et sur la plateforme e-recrutement de la SNRT. La publication de cette liste vaut convocation des candidats admis pour le concours de recrutement.

Faïcal LARAÏCHI

Président Directeur Général
Société Nationale de
Radiodiffusion et de Télévision